



Litige avec une maison d'édition

Par MarieL

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car ma fille et moi-même sommes chez le même éditeur avec qui nous avons un très sérieux litige.

Ma fille a signé un contrat lorsqu'elle avait 16 ans afin de faire publier son témoignage. J'ai du signer pour accord car elle était mineure.

Un peu plus tard, j'ai signé, avec la même maison d'édition, un contrat pour un roman pour adolescents. (Je lui avais envoyé tous mes romans, terminés et non terminés, pensant qu'il s'agissait d'une maison d'édition sérieuse et plusieurs de mes romans les intéressaient). Avec tous les avantages pour l'éditeur bien sûr.

Je sais que j'ai commis une erreur de signer un contrat d'une telle exclusivité, mais ce n'est pas cela qui constitue le véritable problème.

Je précise : ma fille est autiste atypique et moi-même je souffre du syndrome d'Asperger, je suis donc assez naïve et je leur ai fait confiance sans me renseigner.

Nous n'avons par ailleurs jamais rencontré l'éditrice, tout a été fait par mail, ensuite nous devons imprimer les contrats en plusieurs exemplaires et les renvoyer signés à la maison d'édition. Au début nous avions un contrat où il fallait quelques centaines de précommandes, ensuite le contrat a été changé et il ne fallait plus les précommandes.

Dès le début, il y a eu des bugs : elle prétendait ne pas avoir reçu tel ou tel contrat signé, ou tel avenant et il me fallait à chaque fois réimprimer les contrats et les renvoyer à mes frais.

Ensuite, avant d'être publiée par cette maison d'édition, ma fille s'était auto-éditée chez Lulu.com. Par malheur il était resté sur le net une ancienne photo de couverture de son livre. Au lieu de nous demander des explications (c'était simplement une photo qui était restée dans les images de Google), l'éditrice a agressé à la fois la dame qui pensait gentiment faire de la publicité à ma fille, sans penser à mal car la photo trouvée sur le net est identique à la photo de l'édition, à un point près : le nom de la maison d'édition n'est pas sur la photo trouvée sur le net; ma fille qui n'y comprenait rien, moi-même et mon autre fille qui n'a absolument rien à voir avec ce livre ni aucun autre, avons reçu des messages très virulents de la part de l'éditrice, ne demandant même pas d'explications mais accusant et menaçant directement.

J'ai demandé à rompre nos contrats, et la collègue plus calme, de l'éditrice, m'a envoyé plusieurs mails me demandant de ne pas le faire, disant que j'étais quelqu'un de bien, qu'elle me respectait et que sa collègue effectivement était un peu "soupe au lait".

J'étais furieuse, je n'avais plus envie de continuer à travailler avec cette maison d'édition, à la limite je préfère être libre et m'auto-éditer sur Lulu.com, car j'écris avant tout pour moi, même si cela me fait plaisir quand mes écrits plaisent aux autres.

Cependant, ne voulant pas faire d'éclat, ni alimenter le litige, j'ai accepté de rester.

Ce qui a été une erreur.

La correction du manuscrit de ma fille et du mien, les ont littéralement saccagés et ils n'ont plus rien à voir avec ce qu'ils étaient. Cela ne nous plaît pas, mais, je n'arrive pas à dire "non", excepté lorsque, comme maintenant (les explications arrivent), je suis véritablement en colère et bloquée. Donc, nous avons dit "oui" à des corrections qui ne nous plaisaient pas et qui dénaturaient nos livres.

Ma fille est moins ennuyée que moi, car elle est avant tout heureuse et fière d'avoir publié son témoignage qui lui a permis de faire comprendre sa maladie et de ne plus être mise à l'écart. Grâce à ce livre elle est heureuse au lycée.

En ce qui me concerne, mon livre, maintenant corrigé et renvoyé, ne me plait pas, car à la base il avait été écrit pour l'anniversaire de mon fils et je l'avais écrit avec mon c?ur.

Néanmoins je n'avais rien dit à l'éditrice, un ami écrivain m'ayant conseillé d'accepter les corrections et d'être publiée car cela me permettrait doucement de me faire connaître. Là encore j'ai suivi son conseil, bien que me faire connaître ne soit pas de la plus haute importance pour moi. Mais je pensais au début que l'éditrice et les correcteurs seraient meilleurs que moi, or leurs mails sont truffés de fautes d'orthographe et de syntaxe et comble du ridicule, mon roman est un roman mélange de fantasy et de science fiction mettant en scène des personnages imaginaires, qui ne sont pas des humains, mais des monstres et des créatures imaginaires... et je reçois un mail de l'éditrice me demandant si le récit est réellement de la pure invention car il y a tellement de détails que cela paraît vrai. Encore une fois je n'ai pas voulu la vexer en lui expliquant que je n'avais jamais rencontré de zombies, d'elfes, de sorciers et autres créatures dans la vie réelle, et j'ai simplement répondu que c'était de la pure invention.

Il y a eu d'autres "accrochages" au terme desquels j'ai eu envie de rompre le contrat, mais chaque fois la collègue de l'éditrice insistait pour que je ne parte pas.

Par exemple, l'éditrice affirme ne pas avoir reçu l'avenant au contrat de ma fille stipulant que les préventes n'avaient plus lieu d'être, ni le contrat pour que le livre soit publié en Ebook, pourtant il est bel et bien en vente en Ebook.

L'éditrice affirme que la loi prévoit que l'éditeur doit arrêter ses comptes au 31 décembre et que si nous voulons un décompte plus tôt il nous faudra payer. Or, la loi ne prévoit aucune date, il est simplement mentionné que généralement les éditeurs arrêtent leurs comptes au 31 décembre et paient en avril.

Elle refuse également de donner le nom des points de vente dans lesquels le livre de ma fille est en vente et feint comprendre que nous demandons les noms des acheteurs... Elle n'a pas non plus fait signer de Bon à tirer à ma fille.

Mais ce qui rend désormais toute collaboration impossible, c'est ce qui vient de se passer dernièrement.

L'éditrice avait insisté pour que chaque auteur lui envoie un RIB afin d'acheter les livres de chaque auteur qui sort. Elle avait affirmé que la première fois il y aurait pas mal de livres, mais que par la suite ce ne serait qu'un ou deux par mois. Cela fait presque deux ans. Donc régulièrement, elle m'envoyait un colis de livres, mais au lieu de prélever via le RIB, elle envoyait une facture, prétextant ne pas savoir mettre le RIB en place et préférer que je paie par Paypal, tout en rajoutant des frais. Ce qui montait à plus de 60 euro par mois. Pour le dernier colis, nous étions en plein déménagement et j'ai oublié de le payer. J'ai alors reçu des relances encore et encore. Mais j'étais incapable de faire le paiement par Paypal étant donné que suite à une erreur sur la date du déménagement, j'avais résilié internet trop vite. Donc j'ai reçu des menaces, des rappels d'une société de recouvrement, alors que j'avais expliqué qu'elle pouvait se servir du RIB ou attendre que j'aie emménagé.

J'ai payé dès que j'ai emménagé, mais l'éditrice, malgré que sa collègue m'ait affirmé l'inverse, prétendait me forcer à payer 55 euro à la société de recouvrement. J'ai formellement refusé. Mon compte était approvisionné et elle possède un RiB qu'elle refuse de mettre en place depuis 2 ans. En réponse à mon refus, j'ai reçu des menaces "Ne vous attendez pas à ce que M. laisse les choses ainsi".

A ce moment là, j'ai décidé que c'en était trop et que deux éditrices débutantes ayant l'âge d'être mes filles n'allaient pas continuer à me traiter de la sorte. J'ai exprimé à la collègue mon souhait de ne plus travailler avec eux, suite à une incompatibilité totale de caractère entre l'éditrice et moi et de rompre le contrat de manière légale. En précisant bien que je continuerais à respecter mes engagements tant que le contrat ne serait pas rompu.

Ma fille qui avait demandé des renseignements pour participer à des salons littéraires dans notre région, s'est vue répondre qu'elle et moi "avons désormais perdus tous nos privilèges tant que je ne reviendrais pas sur ma décision de vouloir rompre mon contrat" et "qu'elle devait donc se débrouiller toute seule si elle voulait participer à un salon".

Ma fille a donc exprimé aussi son souhait de ne plus travailler avec cette maison d'édition étant donné la manière dont elle était traitée, alors qu'elle n'était même pas au courant que l'éditrice et moi avions un litige. En réponse, elle a reçu des moqueries sur certaines difficultés à s'exprimer à cause de son autisme et elle a cessé de répondre.

J'ai demandé des explications à l'éditrice sur la manière dont elle se permettait de traiter ma fille et j'ai reçu pour réponse qu'elle pensait que ma fille voulait aussi rompre son contrat, ensuite un tissu de mensonges éhontés affirmant que j'aurais prétendu vouloir rompre mon contrat illégalement et refuser de respecter mes engagements, allant jusqu'à affirmer détenir des mails de moi prétendant cela. C'est un mensonge des plus éhontés, j'ai conservé absolument tous les messages entre l'éditrice, ses collègues, mes filles et moi. Dont l'agression de ma fille aînée n'ayant rien à voir avec cette maison d'édition.

De plus, une troisième personne, dont je soupçonne qu'elle n'existe pas, mais qu'elle n'est autre que l'éditrice qui se fait passer pour la directrice des relations clientèle (son nom n'existe nulle part en tapant sur Google, que l'on écrive sur son

adresse mail, on se retrouve sur la même que l'éditrice, le "service clientèle" répond à 2 heures du matin, les fautes d'orthographe et de syntaxe sont les mêmes que celles de l'éditrice, ainsi que sa manière de tourner les phrases, de menacer, les termes employés etc.)

Donc, je ne sais absolument plus à qui je m'adresse et j'ai l'impression d'une tromperie sur la personne.

Après m'avoir menacée à plusieurs reprises, affirmé ne plus rien vouloir faire pour ma fille et moi (donc ne plus respecter son contrat), me menacer de devoir payer "un nombre à 5 chiffres", l'éditrice a à nouveau passé la main à sa collègue. Cette dernière ne sachant manifestement plus quoi faire devient à son tour ironique, moqueuse et si je réponds à ses mails, correctement, les réponses qu'elle me donne n'ont plus rien à voir avec ce que j'explique.

Autre chose : j'ai signé un contrat pour un roman pour adolescents. Ce roman a été corrigé et renvoyé à l'éditrice. MAIS : avant la mésentente, la collègue de l'éditrice m'avait demandé si cela ne me dérangeait pas de faire publier d'abord un autre roman (qui lui n'était ni relu, ni corrigé). A la base, je n'y voyais pas d'inconvénients et le lui ai dit par mail. Maintenant bien sûr, j'ai changé d'avis. Aucun contrat n'est signé pour ce second roman (également pour enfants).

Et maintenant, l'éditrice refuse de publier mon premier roman (contrat signé, corrections terminées, prêt à être publié), et prétend me forcer à signer un contrat pour le second livre en invoquant le droit de préférence. Et elle affirme que si la publication de mon premier livre prend du retard, c'est uniquement de ma faute parce que je refuse de signer le contrat du second livre.

Mais elle sait que je cherche un moyen légal pour rompre le premier contrat et reprendre ma liberté. Elle sait donc que je n'ai aucune envie de signer pour un second roman, qui m'empêcherait, au cas où l'affaire arriverait en justice, d'obtenir la rupture du contrat, puisque j'aurais signé un second après le litige.

Arrivée à ce point, je ne sais plus quoi faire et n'ai pas les moyens de me payer un avocat, mais je n'ai plus du tout envie de travailler avec ces gens.

Je rajouterais que cette maison d'édition a le même numéro de siret et la même adresse qu'une société de prestations de services et surtout qu'elle n'est pas répertoriée sur infogreffe ni au greffe du tribunal de commerce. Le numéro de Siret est invalide.